Statut pour les AESH : où en est-on ? Encore loin du compte !

vendredi 11 septembre 2026, par CGT educ’action

La discussion sur la « fonctionnarisation » des AESH a déjà fait l’objet de 2 groupes de travail au ministère. Depuis le départ, la CGT Éduc’action dénonce un faux semblant cachant en réalité la création de « nouveaux métiers ». Ces derniers seront alors éligibles au futur statut comme ceux de coordonnateur•trices PAS (avec la responsabilité de la gestion des collègues), ceux d’AESH référent•es avec de nouvelles missions ou enfin ceux d’agent•es d’accessibilité. Ce n’est donc absolument pas un plan de fonctionnarisation. Seulement quelques AESH (entre 10 et 20 %) seront trié•es sur le volet pour assurer de nouveaux métiers. Ce scénario emprunt de mensonge est inadmissible !

Pour lire, télécharger, imprimer, afficher sur le panneau syndical l’intégralité de notre tract, cliquez ci-dessous :

STATUT POUR LES AESH

OÙ EN EST-ON ?

A.E.S.H.

SEPTEMBRE 2020

NOUS SOMMES ENCORE LOIN DU COMPTE !

La discussion sur la « fonctionnarisation » des AESH a déjà fait l'objet de 2 groupes de travail au ministère. Depuis le départ, la CGT Éduc'action dénonce un faux semblant cachant en réalité la création de « nouveaux métiers ». Ces derniers seront alors éligibles au futur statut comme ceux de coordonnateur·trices PAS (avec la responsabilité de la gestion des collègues), ceux d'AESH référent·es avec de nouvelles missions ou enfin ceux d'agent·es d'accessibilité. **Ce n'est donc absolument pas un plan de fonctionnarisation. Seulement quelques AESH (entre 10 et 20 %) seront trié·es sur le volet pour assurer de nouveaux métiers. Ce scénario empreint de mensonge est inadmissible !**

En guise d'introduction aux discussions, le ministère a présenté l'état de sa réflexion sur le temps de travail des personnels, considérant que la base horaire doit rester les 1607 heures annuelles.

Pour le MEN, les pistes de réflexion sur le temps de travail pourraient intégrer :

- la multi-affectation et le nombre de lieux d'exercice (1, 2, 3 ou plus…) pouvant déclencher une éventuelle décharge horaire ou compensation horaire
- les heures de formation continue incluses aux 1607h
- les temps de concertation

De la compensation vers l'accessibilité

L'idéologie ministérielle est claire : pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves notifié·es, l'aide humaine, qualifiée « d'écran » possible, n'est plus la solution. On change ainsi de paradigme pour effacer progressivement la « compensation » (surtout celle humaine) pour mettre en place « l'accessibilité ». Pour la CGT Éduc'action, les 2 ne sont pas opposables, mais c'est surtout un alibi pour faire disparaître les AESH qui restent un maillon essentiel de l'inclusion.

D'autre part, pour le MEN, le temps de travail de ces futurs personnels ne peut se limiter aux 24h d'accompagnement et ne peut pas constituer un temps complet… Ce que nous réfutons.

Il s'interroge aussi sur les mécanismes permettant de valoriser « les missions invisibles ». Il serait temps !

AESH
Un vrai métier ! Un vrai statut !
Un vrai salaire !

Sur la pénibilité

Le ministère admet que la pénibilité est souvent associée aux nombres d'élèves accompagné en MAIS insiste sur le fait qu'il peut y avoir beaucoup plus de souplesse des accompagnements. Le sous-entendu est que par des aménagements divers (matériel, groupement d'élèves…), le travail serait rendu beaucoup moins pénible. Les PAS vont d'ailleurs fortement contribuer à cet « objectif ».

Pour nous, la pénibilité ne se réduit pas au nombre : il y a la question du handicap en lui-même, des conditions matérielles en classe, des déplacements et des changements d'affectation-emploi du temps, des relations avec la communauté éducative-familles, de la charge émotionnelle…

LA CGT ÉDUC'ACTION EXIGE

UN STATUT DE FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B SUR UN TEMPS COMPLET 24H ACCOMPAGNEMENT ÉLÈVE AVEC UNE FORMATION INITIALE AU MINIMUM ET TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

CGT Éduc'action
263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL
www.cgteduc.fr
01 55 82 76 65
@cgteduc.fr
@cgteducation